

ou sociétés. Même avant le 19^{ème} siècle l'existence de tels cercles dans le Canada Maritime est manifeste. Encouragées par les gouvernements, ces associations devinrent assez nombreuses vers le milieu du siècle, mais il n'y eut jamais de tentative de fédération ou d'organisation centrale.

On peut mentionner ici la Dominion Grange, organisation de fermiers canadiens, qui a été organisée en vertu d'une charte fédérale en 1877. Elle établit un assez bon nombre d'entreprises coopératives en Ontario et au Manitoba dont aucune ne fut remarquablement prospère. Un peu plus tard une autre organisation de fermiers, les Patrons de l'Industrie, fut organisée au Canada. Ce groupe fit des tentatives d'organisation coopérative qui échouèrent aussi et vers 1900 les Patrons étaient disparus.

Après la Confédération, en 1867, les colons qui allèrent dans l'Ouest ouvrirent la vaste région de culture du blé qui forme maintenant les trois Provinces des Prairies. Plusieurs organisations de producteurs de grain firent apparition et finalement en 1906, la Grain Growers Grain Company fut organisée pour disposer du blé et du grain sur une base coopérative. Elle fut suivie de l'organisation de la Saskatchewan Co-operative Elevator Company en 1910 et de l'Alberta Farmers Co-operative Elevator Company en 1913.

Dans d'autres parties du Canada, par la formation de la United Farmers Co-operative Company Limited, en Ontario, en 1914 et la Coopérative Fédérée de Québec en 1922, le mouvement se dessine dans des cadres provinciaux. Dans les régions fruitières du Dominion, les United Fruit Companies de la Nouvelle-Ecosse font apparition en 1912 et les Okanagan United Growers de Colombie Britannique, en 1913.

Les United Grain Growers Limited sont un exemple d'une autre expansion dans le domaine interprovincial. Cette compagnie résulta de l'amalgame de la Grain Growers Grain Company et de l'Alberta Farmers Co-operative Elevator Company en 1917.

En 1918, les Canadian Co-operative Wool Growers Limited sont formés avec ramifications dans toutes les provinces; ils ont réussi comme organisation sur une base nationale.

Il y a des manifestations de coopération dans les régions industrielles de la Nouvelle-Ecosse en 1861, alors qu'un magasin coopératif est ouvert à Stellarton par les houilleurs. Dix autres magasins ont été ouverts dans cette province avant 1900, mais un seul a survécu. La première coopérative de consommation connue en Ontario a débuté à Guelph en 1904 mais fut fermée en 1927. D'autres provinces offrent des exemples d'organisation de consommateurs urbains en groupes d'achat, et les fermiers de l'Ouest utilisèrent leurs sociétés d'écoulement pour l'achat en commun de fournitures agricoles et de marchandise générale.

Il n'y a pas de loi fédérale pourvoyant à l'incorporation d'associations coopératives. En 1908, une loi sur les sociétés industrielles et coopératives a été votée à la Chambre des Communes mais fut défaite au Sénat. Cependant, les associations peuvent s'incorporer en vertu de la loi des compagnies. Elles sont organisées en compagnies par actions et leur caractère coopératif est défini par des règlements. Quelques compagnies coopératives au Canada sont incorporées par des lois spéciales du Parlement fédéral.

En mai 1939, le Parlement fédéral assura aide et encouragement à l'écoulement coopératif de produits agricoles par la loi de la vente coopérative des produits agricoles, 1939. L'objet principal de la loi est de permettre à une organisation de pro-